

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB

78133
Objet

Assurance contre
les risques
techniques d'un
photocopieur.

DATE DE CONVOCATION
22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE
22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 19
Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *vingt neuf septembre* à *18 heures 30*

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOCHE, MM. LIS, LACHAUD, FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, NAULIN, BOISARD, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, TAP, PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. *POUGET par M. LIS* *DUFEIL par M. MAURELLET*
POUMAILLOUX par Me DUFOUR *VIAUD par M. PAPEAU*
COLLE, par M. TETARD *Mme TACQUET par M. BUJARD*

Absents : MM. *MONTRON, BERLAND*

M *PELLETIER* a été élu Secrétaire.

La Ville de ROYAN a fait l'acquisition d'un photocopieur "RANK XEROX" pour le secrétariat de la Mairie".

La Société d'assurances "LLOYD CONTINENTAL" représentée par son Agent local, Madame Françoise DUPRE, se propose d'assurer cet équipement contre les risques techniques étant étendus aux dommages accidentels résultants de VOL, tentative de vol, incendie, explosions, inondation etc ...

Il est proposé de souscrire ce contrat d'assurance sous le numéro 8 207 904 moyennant une prime d'assurance annuelle de 318,76 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la police d'assurance présentée par Madame Françoise DUPRE Assurances LLOYD-CONTINENTAL, 29, Rue Font de Cherves à ROYAN.
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 SEPTEMBRE 1978

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier-Adjoint par délégation à signer la police d'assurance établie au nom de la VILLE DE ROYAN auprès de la Société anonyme d'assurances LLOYD CONTINENTAL.

- d'Imputer la dépense correspondante soit 318,76 F pour 1978,
sur le chapitre 934-21 article 638 au Budget 1978.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Guy TETARD
Guy TETARD.

